



ÉDITO

Vers un nouveau modèle de cahier des charges de concession électrique

Plusieurs autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, dont certaines très proches de nous comme le syndicat d'énergie de la Mayenne, sont sur le point de renouveler leur contrat de concession avec Enedis, en situation de monopole sur 95 % du territoire français. Des négociations sont actuellement sur le point de s'achever au niveau national entre la FNCCR et le gestionnaire de réseau afin de fixer le cadre de la contractualisation. Ces discussions ont pour objet de déterminer de nouvelles modalités pour les redevances de concession, la répartition de la maîtrise d'ouvrage, la programmation pluriannuelle des investissements, la mise à disposition des données de concession mais aussi et plus généralement l'ensemble des données énergétiques. Souvent difficile, le dialogue a révélé une attente inflexible du concessionnaire qui cherche à rationaliser ses investissements dans le sens de la transition énergétique mais aussi de la stratégie financière de sa maison mère.

L'accord qui sera entériné comporte des nouveautés substantielles, parfois positives (augmentation du montant global de l'enveloppe des redevances), parfois inquiétantes (suppression des provisions pour renouvellement), dont la somme forme un équilibre global que nous devons analyser rapidement. Car même si a priori nous ne sommes pas concernés par un renouvellement prochain du contrat de concession - le contrat actuel s'achevant fin 2022 -, il est tout à fait possible que le bilan coûts-avantages du nouveau cahier des charges nous incite à anticiper cette échéance.

Jean-Luc Davy
président du Siéml

BORNES DE RECHARGE LE COURANT PASSE TRÈS BIEN

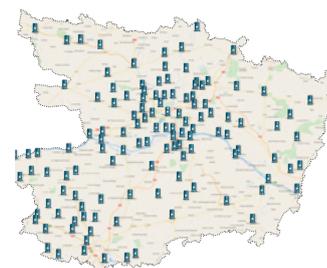
Électrique, mobile et... rapide. Depuis le lancement du projet « bornes de recharge », fin 2015, le Siéml n'a pas perdu de temps : 161 bornes ont déjà été installées. Et l'objectif des 186 installations sera atteint avant la fin du mois de juin prochain. Un rythme de croisière soutenu, qui accompagne le développement rapide de la mobilité électrique. Dans la région, les immatriculations de véhicules électriques neufs (particuliers et commerciaux) sont, pour la période janvier 2016 - janvier 2017, en hausse de 61 % (source DREAL). Pour aller plus loin, le Siéml se fixe l'objectif de la plus grande interopérabilité possible du système d'abonnement et de paiement proposé. En clair : notre réseau s'ouvre aux personnes affiliées à d'autres opérateurs de mobilité, tandis que nos abonnés ont la possibilité de se raccorder sur les bornes déployées par d'autres syndicats d'énergies. Pour y parvenir dans les meilleurs délais, le Siéml s'apprête à conclure des accords avec les principaux opérateurs de mobilité tels que le réseau KiWhi Pass et la plateforme nationale Girève, en cours de développement. Autres signaux positifs : des données chiffrées qui viennent conforter la montée en puissance de notre réseau. D'une vingtaine de charges réalisées en juin 2016, le bilan, pour février 2017, est passé à plus de 160 charges. Quant au nombre d'abonnés, il est passé de 69 en décembre 2016 à 110 en mars 2017.

10 bornes rapides en Maine-et-Loire cette année

Pour compléter notre dispositif, la deuxième phase de notre projet est à présent lancée. Elle concerne les bornes rapides, très attendues pour les longues distances, car elles permettent d'effectuer en moyenne une charge complète en moins de vingt minutes, contre près d'une heure pour une borne accélérée. Ces bornes de nouvelle génération seront installées en zone urbanisée, à proximité des réseaux routiers à fort trafic. Les éléments de tarification sont à l'étude et seront vraisemblablement présentés aux élus lors du prochain comité syndical.

186 bornes de recharge pour véhicules électriques déployées sur le domaine public d'ici juin 2017

126 communes concernées



TARIFICATION

Pour les abonné(e)s au service

- > Coût d'acquisition du badge : 12€
- > Coût de la connexion à la borne : 0,50€
- > Coût proportionnel à la durée de connexion : 0,0575€/minute (plafonnée à 11€) soit 1,15€ pour 20 min.

Pour les non abonné(e)s au service (paiement par smartphone)

- > Coût forfaitaire de 5,95€ la recharge



- Bornes accessibles 24h/24 et 7j/7
- 2 points de charge permettant la recharge simultanée de 2 véhicules (puissance divisée par 2)
- 2 types de prises sur chaque point de charge

PROSPER UN OUTIL DE PROSPECTIVE ÉNERGÉTIQUE

Prosper est une application web qui permet aux collectivités de construire des scénarii autour de leurs projets de développement énergétique, à horizon 2020, 2030 ou 2050. Véritable outil de planification, Prosper met en perspective les données énergétiques du territoire et les potentialités de développement – production d'énergies renouvelables, amélioration thermique des bâtiments, transports alternatifs... - et traduit leurs impacts financiers, techniques et environnementaux. En se dotant d'un tel outil, le Siéml confirme son effort de mutualisation technique et s'engage auprès des collectivités pour les aider à faire le choix du meilleur mix énergétique pour leur territoire : valoriser les ressources locales et augmenter leur indépendance énergétique. Paramétré sur la base des objectifs du schéma régional climat air énergie (SRCAE), Prosper jouera un rôle important pour la réalisation des plans climat air énergie (PCAET). Le Siéml compte faire évoluer l'outil en intégrant, dans les simulations, les données relatives à la programmation des réseaux et à l'émission de polluants atmosphériques. Ce projet sera conduit en partenariat avec la Région, Air Pays de Loire, la DREAL et les syndicats d'énergies du pôle régional.

INAUGURATION À DOUÉ-EN-ANJOU



Michel Pattée, maire de Doué-en-Anjou et Jean-Luc Davy, président du Siéml ont inauguré, mercredi 15 mars, l'effacement des réseaux et la rénovation de l'éclairage public réalisés par le Syndicat à Doué-en-Anjou. La visite des aménagements rue des Arènes et route de Cunault s'est terminée par l'inauguration des deux bornes de recharge pour véhicules électriques (place du Champ de Foire et place Verdun).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MAIRES DE MAINE-ET-LOIRE

L'assemblée générale des maires et présidents de communautés de Maine-et-Loire s'est tenue le samedi 18 mars à Segré-en-Anjou-bleu. Le Siéml était présent à cette matinée riche en échanges avec les élus du département.

MAR. 4 AVRIL	Réunion du bureau > Siéml
MER. 5 AVRIL	Réunion territoriale > Anjou Bleu Communauté
VEN. 7 AVRIL	Inauguration IRVE > Saint-Christophe-du-Bois
MAR. 11 AVRIL	Réunion territoriale > Choletais
MAR. 18 AVRIL	Inauguration IRVE > Vauchrétiens
MAR. 25 AVRIL	Comité syndical > Siéml
MER. 26 AVRIL	Inauguration IRVE > La Romagne
MER. 3 MAI	Inauguration IRVE > Pouancé

SÉNAT : RAPPORT D'INFORMATION SUR LA GESTION ET L'UTILISATION DU FACÉ

Le rapport fait au nom de la commission des finances du Sénat, par le sénateur Jacques Genest conforte le fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACÉ) en tant qu'un instrument indispensable d'aménagement du territoire au profit du monde rural.

Interrogé dans le cadre de l'élaboration du rapport, le Siéml a mis en avant le caractère trop restrictif de l'application des seuls critères de population dans le classement des communes en régime rural ou urbain d'électrification. Le critère de densité de population pourrait permettre de traiter de manière identique des communes de tailles différentes, mais qui présentent les mêmes caractéristiques rurales.

Il est, en effet, urgent de réfléchir à de nouvelles modalités de classement des communes afin de prendre en compte la problématique des communes nouvelles dont la plupart risquent de devenir inéligibles aux subventions du FACÉ.

LES SYNDICATS D'ÉNERGIES MIS À L'HONNEUR DANS UN ARTICLE DU CLUB TECHNI.CITÉS

Un article Techni.Cités, publié le 7 mars dernier, met en exergue les collaborations étroites entre régions et syndicats d'énergies qui ont émergé après les lois de réforme territoriale et de transition énergétique ; les unes ayant en charge de définir les grandes orientations politiques, à l'image de la feuille de route 2017-2021 de notre région, les autres assurant la mise en œuvre opérationnelle des projets et l'accompagnement, sur les territoires, des intercommunalités. Les syndicats se voient donc confier un rôle tout à fait stratégique pour décliner, à l'échelle départementale, les politiques régionales. Cette organisation, pensée par le législateur, apporte une légitimité durable aux syndicats d'énergie, qui, à l'image du Siéml, sont nombreux à avoir entamé la diversification de leurs activités, bien au-delà de leur mission historique liée à la distribution d'énergie : conseil en performance énergétique, aide à l'élaboration des plans climat air énergie, mobilité durable etc.

> Lire l'article

